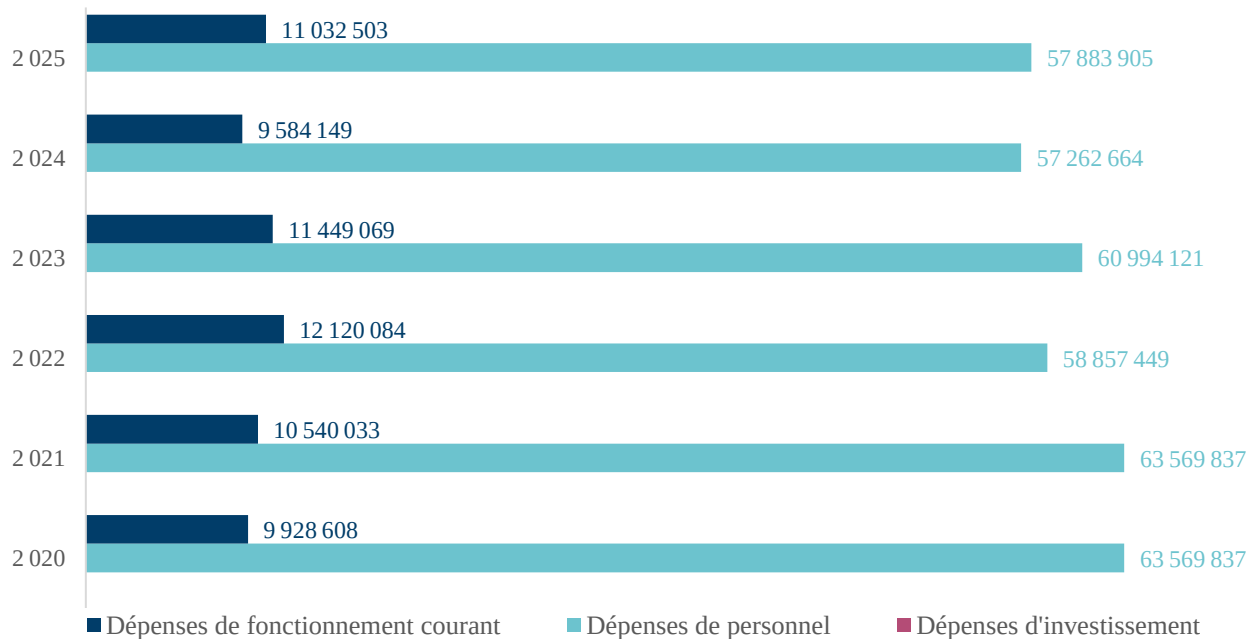


- Installation de bornes de connexion, avec ou sans accompagnement par les agents du guichet unique (type Fare Ora).

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	11 032 503	57 883 905	0
2 024	9 584 149	57 262 664	0
2 023	11 449 069	60 994 121	0
2 022	12 120 084	58 857 449	0
2 021	10 540 033	63 569 837	0
2 020	9 928 608	63 569 837	0



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	1	4	2	2	9	90%
	Autres	1				1	10%
	Total effectif	2	4	2	2	10	100%
	Part en %	20%	40%	20%	20%	100%	

3.4.5 Contrôle des dépenses engagées (CDE)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	1er étage résidence Vaimoanatea entrée A – Rue Vénus Paofai, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 3072 - 98713 Papeete
Téléphone	40 50 53 50
Courriel	Secretariat.cde@administration.gov.pf
Site internet	-
Page Facebook	-

Horaires d'ouverture	Du lundi au jeudi de 07h30 à 15h30 – Le vendredi de 07h30 à 14h30
Chef de service	Madame Noëlyne TEITI

Adresse géographique des annexes - antennes	Contrôle des dépenses engagées des Iles sous le vent – Centre administratif des Iles sous le vent
Téléphone	40 66 22 10
Horaires d'ouverture	Du lundi au jeudi de 07h30 à 15h30 – Le vendredi de 07h30 à 14h30

Adresse géographique des annexes - antennes	Contrôle des dépenses engagées des Marquises – Cité administrative de Taiohae
Téléphone	40 92 00 28

Horaires d'ouverture	Du lundi au jeudi de 07h30 à 15h30 – Le vendredi de 07h30 à 14h30
----------------------	---

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté n° 241 CM du 21 février 2019 portant création et organisation du service du contrôle des dépenses engagées
- Délibération n° 2019-47 APF du 27 juin 2019 portant organisation du contrôle des dépenses engagées en Polynésie française

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 201 CM du 26 février 2020 portant nomination de Mme Noëlyne TEITI en qualité de contrôleur des dépenses engagées

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de l'économie, du budget et des finances (MEF), en charge des énergies, des postes et télécommunications (MEF).

Présentation générale et attributions

L'institution d'une procédure de contrôle préalable sur l'engagement des dépenses constitue une obligation légale à la charge de la Polynésie française figurant à l'article 182 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, consacrant ainsi l'autonomie fonctionnelle du CDE.

Ce contrôle est organisé par délibération n° 2019-47 APF du 27 juin 2019.

Le contrôleur des dépenses engagées, assisté du service du contrôle des dépenses engagées, des contrôleurs délégués dans les circonscriptions administratives et des correspondants CDE dans les cabinets ministériels, les services administratifs, les établissements publics à caractère administratif et au conseil économique, social, environnemental et culturel, exerce les missions suivantes :

- Mission de contrôle
 - Contrôle de la régularité de l'engagement juridique ;
 - Respect des dispositions d'ordre budgétaire comptable et financier des lois et règlements.
- Mission comptable
 - Tenue de la comptabilité des engagements ;
 - Contrôle de la capacité à assumer la charge financière des engagements juridiques envisagés.
- Mission de conseil
 - Auprès des entités précitées ;
 - Auprès du ministre en charge des finances sur les projets de texte financier.

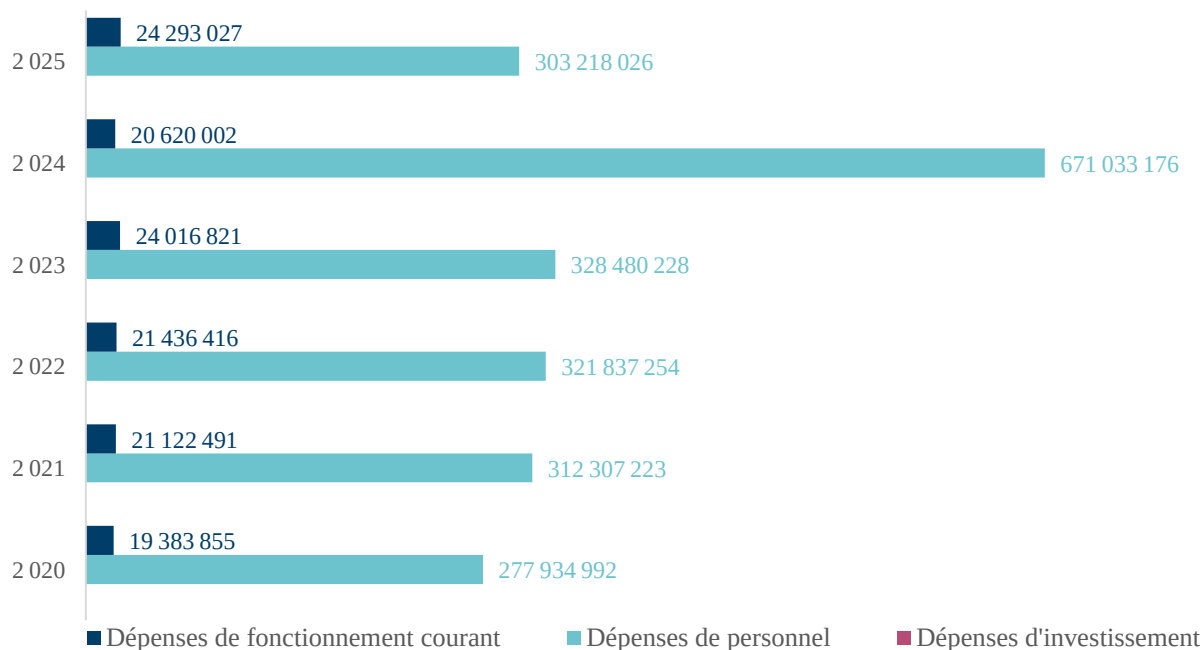
Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation :

- La dématérialisation du visa du CDE sur la plateforme LEXPOL, en collaboration avec le Secrétariat général du gouvernement (SGG).

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	24 293 027	303 218 026	0
2 024	20 620 002	671 033 176	0
2 023	24 016 821	328 480 228	0
2 022	21 436 416	321 837 254	0
2 021	21 122 491	312 307 223	0
2 020	19 383 855	277 934 992	0



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	15	4	8	2	29	88%
ANT	Agent non titulaire			1		1	3%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration	1	2			3	9%
Total effectif		16	6	9	2	33	100%
Part en %		48%	18%	27%	6%	100%	

3.4.6 Circonscription des îles sous-le-vent (CISL)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Uturoa, Raiatea Face au centre administratif de Uturoa, entre la mairie et le dispensaire.
Adresse postale	BP 880 – 98735 Uturoa
Téléphone	40 60 00 30
Courriel	Sec.cisl@administration.gov.pf ; dir.cisl@administration.gov.pf
Site internet	-
Page Facebook	CISL • Circonscription des Iles Sous Le Vent
Horaires d'ouverture	Lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 – Vendredi de 7h30 à 14h30
Chef de service	Madame Vaiana NADJARIAN
	- Tāvana Hau

Cadre réglementaire

Création

- Délibération n° 2000-132 APF du 9 novembre 2000 fixant les principes de déconcentration de l'administration de la Polynésie française
- Délibération n° 2001-72 APF du 5 juillet 2001 portant création des circonscriptions des îles Sous-le-Vent, des îles Tuamotu et Gambier, des îles Marquises et des îles Australes
- Arrêté n° 626 CM du 15 mai 2001 portant approbation des conventions relatives à la représentation des subdivisions déconcentrées et à leur regroupement fonctionnel dans l'archipel des îles Sous-le-Vent
- Arrêté n° 4 CM du 7 janvier 2002 portant organisation de la circonscription des îles Sous-le-Vent

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 673 CM du 16 mai 2024 portant nomination de Mme Vaiana Katia NADJARIAN en qualité de tavana hau de la circonscription des îles Sous-le-Vent

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle (MFT).

Présentation générale et attributions

La circonscription des îles Sous le Vent (CISL) exerce les missions suivantes :

- Elle est chargée de proposer et mettre en œuvre la politique des autorités de la Polynésie française en matière d'administration et de développement des îles Sous le Vent ;
- Elle assure, en vertu des dispositions de l'article 7 de la délibération n° 2000-132 APF du 9 novembre 2000 précitée, l'exécution des missions des services qu'elles représentent en vertu d'une convention ;
- Elle constitue un échelon de proposition de programmation et de répartition de ses crédits et de ceux des services qu'elle représente en vertu d'une convention ;
- Elle met en œuvre les programmes dont l'exécution lui est confiée et exécute le budget qui lui est notifié ;
- Elle anime et coordonne les actions de l'ensemble des subdivisions déconcentrées ;
- Elle conduit en propre et en collaboration avec les subdivisions déconcentrées une action en faveur du développement économique, social et culturel ;
- Elle apporte, le cas échéant avec les subdivisions déconcentrées, son concours et son appui technique aux projets de développement économique, social et culturel des communes et des établissements publics qui en font la demande.

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation :

En matière d'infrastructures :

- La mise en place de 2 rampes d'accès mobiles et fixes, destinées aux personnes à mobilité réduite (PMR) afin de faciliter l'accès aux sanitaires et à la salle de réunion ;
- Le renforcement de la signalétique par l'installation de panneaux d'information présentant les missions de la CISL ainsi que des différents dispositifs d'aide ;
- La mise en place d'un comptoir d'accueil au niveau du secrétariat ;
- L'aménagement d'espaces de stationnement dédiés aux vélos sur le site de la CISL.